

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2011

GARDE À VUE - (n° 3040)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 137

présenté par
M. Mamère, Mme Poursinoff, M. Yves Cochet et M. de Rugy

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, après le mot :

« emprisonnement »,

insérer les mots :

« d'au moins trois ans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.